Envoyé en préfecture le 12/09/2026
Reçu en préfecture le 12/09/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260910-DELIB20260901-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRAT DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 20H00.

Le jeudi dix septembre deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 05.09.2026*
Membres présents : 13 + 1 pouvoir
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Virginie FAUCHÉ - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Yves CAVAN - Danielle LE HOUEROU a donné pouvoir à Yves LE BIHAN.

DELIBERATION n° 2026.10.09-01

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours.

Vu la loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs- pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'Article D. 731-14 du Code de la sécurité intérieure ;

Considérant le courrier du Préfet des Côtes-d'Armor en date du 16 juin 2026 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un correspondant incendie et secours.

Il propose de désigner Monsieur Jean-Yves CAVAN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DESIGNE Monsieur Jean-Yves CAVAN en tant que correspondant incendie et secours.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Julie LE BESCONT

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)